



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours

CATSIS

**Procès-verbal de la réunion
du 7 juillet 2015**

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence du colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain des services et de secours du Rhône.

Étaient présents avec voix délibérative :

en qualité d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

- Commandant Christophe BEAU, représentant Avenir Secours CFE-CGC, en remplacement du capitaine Clément JACQUIER, représentant Avenir Secours CFE-CGC,

en qualité d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires :

- Lieutenant Jean-Paul FRANCOIS, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers,
- Commandant Eric CARRET, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers.

en qualité de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers :

- Adjudant-chef Rémy CHABBOUH, représentant SUD,
- Adjudant-chef Sammy DIARRA, représentant CGT.

en qualité de sapeurs-pompiers volontaires non-officiers :

- Adjudant Franck FOURNEL, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers,
- Adjudant-chef Roberto DIAZ, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers.

en qualité de médecin-chef du service de santé et de secours médical :

- Médecin-colonel Jean-Gabriel DAMIZET, chef du service de santé et de secours médical.

Étaient également présents en qualité de suppléants invités à participer à cette réunion :

- Lieutenant Jérôme LEFEBVRE représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers,
- Sergent-chef Franck CHENAL, représentant SUD,
- Caporal Jérémie COUTURIER, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers.

Étaient présents en qualité d'experts désignés par l'établissement :

- Colonel Bertrand KAISER, directeur départemental et métropolitain adjoint,
- Colonel Vincent GUILLOT, directeur des groupements territoriaux,
- Colonel Alain COLLOT, directeur des ressources humaines,
- Lieutenant-colonel Lionel CHABERT, chef du groupement opérations et coordination des secours.

Étaient excusés ou absents :***en qualité de membres titulaires***

- Commandant Christophe CHAMAGNE, représentant Avenir Secours CFE-CGC,
- Capitaine Clément JACQUIER, représentant Avenir Secours CFE-CGC,
- Sergent-chef Mickaël OUANDIKA, représentant SPA CFTC,
- Sergent-chef David BROSE, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompier,
- Sergent Jonathan LONOCE, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompier.

en qualité de membres suppléants

- Lieutenant de 1^{ère} classe Vincent BLENET, représentant Avenir Secours CFE-CGC,
- Lieutenant Jean-Luc CHATELARD, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompier,
- Sergent-chef Jean-René JACQUET, représentant CGT,
- Adjudant Nicolas PANTANO, représentant SPA CFTC,
- Caporal-chef Joëlle REBEYROTTE, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompier.

(Le colonel DELAIGUE procède à l'appel nominal)

Colonel DELAIGUE.- Le quorum est atteint, j'ouvre la séance.

■ Approbation du PV du 21 octobre 2014

Colonel DELAIGUE.- Avez-vous des observations, des remarques ? *(Non)*.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Le procès-verbal de la CATSIS du 21 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

■ Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint

⇒ Le sergent-chef Franck CHENAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

⇒ Le commandant Eric CARRET est désigné en qualité de secrétaire adjoint.

Colonel DELAIGUE.- Je vous demande de pouvoir faire appel à trois experts : le lieutenant-colonel CHABERT essentiellement pour le premier dossier, le colonel GUILLOT et le colonel KAISER.

Je rappelle que c'est la seule instance où il n'y a que des sapeurs-pompiers et où il y a les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. C'est une instance préparatoire au conseil d'administration.

Nous avons trois points à l'ordre du jour plus les questions diverses. Je vous propose d'aborder le dossier le plus stratégique de cette commission.

1. Convention cadre C2015-56 entre l'Etat – Direction Départementale de la Sécurité Publique du Rhône, Groupement de Gendarmerie Départementale du Rhône, Préfecture du Rhône – et le SDMIS, relative aux procédures d'interventions partagées.

Colonel DELAIGUE.- Ce dossier concerne la convention cadre entre l'Etat, la DDSP, le Groupement de Gendarmerie du Rhône, la Préfecture du Rhône et le SDMIS, relative aux procédures partagées et particulièrement à la protection, la prévention et la lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers, suite aux instructions du ministre de l'Intérieur. Nous avons effectivement des échéances qui étaient fixées par le ministre puisque l'objectif était une mise en place au 30 juin 2015. Bien évidemment au-delà de la CATSIS et de la convention cadre, il y aura un travail de déclinaison que l'on ne manquera pas de faire probablement en CHSCT. Je vous propose d'ailleurs que ce soit abordé au CHSCT de la rentrée, fin septembre, c'est un sujet important et on préparera donc un dossier complet. C'est un dossier qui va nous occuper plusieurs mois, le temps de décliner tout cela. C'est le début d'un dossier stratégique pour le SDMIS.

S'il n'y a pas de question préalable, je propose au lieutenant-colonel Lionel CHABERT, qui a travaillé avec ses homologues de la police et de la gendarmerie sur ce dossier pour qu'il puisse être opérationnel le 30 juin 2015, de faire la présentation des principales novations et de l'architecture de ce texte.

Lieutenant-colonel CHABERT.- Pour que vous compreniez l'état actuel, je ferai un bref rappel historique.

En 2000, on avait déjà un protocole qui associait le SDMIS et la Direction départementale de la sécurité publique, donc uniquement le secteur police. Ensuite on a eu trois protocoles avec la gendarmerie qui étaient vraiment à vocation technique :

- en 2012 un protocole qui concernait une passerelle de communication entre le réseau radio RUBIS Gendarmerie et ANTARES pour les sapeurs-pompiers,
- un protocole qui concernait uniquement la recherche de personnes disparues, égarées, pour la mise à disposition de nos équipes cynotechniques,
- un protocole qui concernait un accord pour pouvoir utiliser la zone d'hélistation du Centre opérationnel de la gendarmerie qui est proche de Confluence, notamment pour projeter des équipes sapeurs-pompiers ou du commandement. On pense notamment aux plongeurs ou aux autres équipes spécialisées.

En 2014, dans la démarche de la procédure protection des sapeurs-pompiers, il est décidé de remettre à plat la convention que l'on avait avec la police et à ce moment-là on associe la gendarmerie et on arrive à faire un protocole avec les trois parties, avec un volet vraiment protection des sapeurs-pompiers et tout un tas de volets sur les opérations conjointes. C'est notre convention d'aujourd'hui qui a été signée le 20 mars 2014. Elle a été transmise à l'Etat et on pense qu'elle a fait école au niveau national.

Le 30 mars 2015, le ministre de l'Intérieur écrit à l'ensemble des préfets et leur demande de mettre en œuvre pour le 30 juin 2015 un protocole axé essentiellement sur la protection des sapeurs-pompiers, ce protocole devant être signé entre les SDMIS, la police nationale et la gendarmerie nationale. Dans ce courrier il est dit que ceux qui ont déjà un dispositif en place devront voir s'ils adaptent ou enrichissent leur convention.

Localement, les trois parties se mettent d'accord rapidement et on convient de remettre à plat notre convention. La nouvelle convention s'articule en 4 parties.

La première partie concerne exclusivement la prévention de lutte contre les agressions et procédures partagées. C'est la reprise de 85 % du document transmis par le ministre de l'Intérieur, l'écart venant d'un enrichissement que l'on a souhaité faire au niveau local, notamment en conservant de manière très claire dans cette partie le vocabulaire que l'on essaie de faire passer auprès de nos sapeurs-pompiers, c'est-à-dire quand ils alertent le CTA pour milieu hostile, agressions et appel de détresse. Cela ne figurait pas dans le protocole donc nous le reprenons et nous enrichissons sur quelques points.

Quelques nouveautés introduites par cette maquette de protocole national. Il est demandé d'élaborer des fiches par secteur d'intervention, des fiches conjointes sapeurs-pompiers/police, sapeurs-pompiers/gendarmerie, pour qu'en cas d'événement type violence urbaine sur un secteur, par secteur on convienne de points de rassemblement partagés pour pouvoir rassembler nos véhicules et ensuite faire une opération sous protection des forces de l'ordre. C'est une déclinaison qui est en train de se réfléchir. On ne l'a pas fait figurer en annexe pour laisser toute latitude dans le temps de la faire évoluer. Il va y avoir des rapprochements, c'est en cours. La police nous a déjà donné un document pour qu'entre les chefs de caserne, les chefs de groupement chez nous et les commissariats, puisque

L'on est essentiellement sur des zones identifiées sous-secteur police, on puisse vérifier que les points de jonction qu'ils nous ont proposés sont vraiment viables pour notamment le gabarit de nos engins et que l'on estime si c'est un bon point de jonction. C'est une nouveauté introduite par le protocole que nous avons bien évidemment reprise.

Dans les autres nouveautés venues du niveau national, il y a un vrai renforcement dans la rédaction et la prise en compte du dépôt de plainte par les sapeurs-pompiers. Le rédacteur a fortement insisté pour que les commissariats et les brigades de gendarmerie donnent toute facilité aux dépôts de plainte des sapeurs-pompiers.

Colonel DELAIGUE.- C'est un point important. Cela change tout puisque c'est une instruction du ministre à ses directions.

Lieutenant-colonel CHABERT.- On a pris le parti de conserver la rédaction ministérielle.

Toujours dans la première partie, un autre point, c'est de renforcer le volet de la formation commune, à la demande de la DDSP. Je vous informe qu'à la rentrée il y aura des formations, sous l'égide du groupement formation, avec notamment un prestataire, sous forme de mises en situation et avec une forte présence de la DDSP sur des cas concrets. Nos chefs d'agrès, nos équipages seront mis en situation et ensuite on leur donnera des conseils pour gérer notamment des situations de contexte hostile. La police et la gendarmerie sont très intéressées et demandeuses de ce genre de formation commune.

Voilà pour la première partie où l'on a repris 85 % de ce qui été transmis par le niveau national.

Colonel DELAIGUE.- C'est bien évidemment 100 % des instructions nationales et on en a rajouté un peu.

Lieutenant-colonel CHABERT.- La deuxième partie de la convention, c'est tout ce que l'on avait développé au niveau local et qui n'était pas forcément dans le protocole national. Cela concerne tout ce que l'on avait voulu bien décortiquer entre les partenaires, c'est-à-dire l'ivresse sur la voie publique, les conditions d'intervention des uns et des autres, tout ce qui concerne le secours à personne. Je vous rappelle que quand on a discuté avec nos interlocuteurs, ils ne savaient pas du tout que le chef d'agrès sapeur-pompier ne décidait pas de tout et qu'il passait un bilan à une régulation médicale et ensuite, selon ce que celle-ci disait, il transportait ou pas et il transportait dans un hôpital indiqué. C'était une découverte pour les policiers et ils ont souhaité qu'on l'inscrive pour que cela fasse pédagogie quand ils vont expliquer la convention. Puis il y a un volet sur l'admission sans consentement.

Ensuite, on a amélioré des choses par rapport à ce que l'on avait. Suite à l'accident de nos collègues le 31 décembre rue de Montagny, j'avais bien écouté le retour de l'enquête CHS notamment de bien rappeler que l'on attend des forces de l'ordre d'assurer un balisage et de nous protéger. On a donc intégré dans la convention ce rappel qui, de l'avis de nos deux partenaires, était tout à fait normal.

Le deuxième élément qui a été rajouté c'est que vous savez que depuis 2000, notamment pour les ouvertures de porte la police s'était désengagée disant que pour une ouverture de porte ils n'avaient pas plus de prérogatives que les sapeurs-pompiers à rentrer dans le domaine privé. Par contre on a introduit une petite nuance, c'est que si l'opérateur du CTA pressent que le contexte d'intervention va

être hostile ou particulier, dès l'engagement des moyens pour une ouverture de porte il peut solliciter l'intervention des forces de l'ordre. C'est inscrit dans la convention.

Autre nouveauté dans les dispositions communes, c'était une possibilité donnée depuis quelques mois par la police, mais on ne savait pas sous quelle forme la diffuser chez nous donc on a utilisé la convention, c'est que lorsqu'un équipage en opération de secours pour secours à personne est face à une victime qui porte un bracelet électronique (avec liberté sous contrôle), pour les besoins de l'opération de secours, on peut couper le bracelet électronique s'il est gênant par exemple pour la pose d'une perfusion ou autre action, avec simplement une procédure associée d'information de la Police et de la gendarmerie pour que cela remonte au service national qui suit ces dispositifs.

On a également insisté sur l'interopérabilité des fréquences opérationnelles avec la police notamment. On a rappelé qu'en cas d'événement notable, il y avait aujourd'hui à notre disposition des passerelles de communication que l'on peut utiliser pour gérer les opérations notables.

Cela clôt la deuxième partie de la convention.

Dans la troisième partie, on a simplement codifié les trois protocoles de gendarmerie que l'on avait. C'était sous forme d'annexes et dans la présentation cela pouvait porter à confusion. On a donc repris sous forme d'articles ces trois protocoles qui sont codifiés.

Enfin, quatrième partie, comme dans tout document de ce type-là, il y a l'évaluation de suivi de la convention avec un comité de suivi qui se tient au moins une fois par an sous la présidence de monsieur le préfet.

Colonel DELAIGUE.- Et qui est animé de façon alternative entre les services. Actuellement, c'est la DDSP.

Lieutenant-colonel CHABERT.- Il y a un secrétariat tournant. En 2015, c'est la DDSP et en 2016 ce sera la Gendarmerie qui assurera le secrétariat du suivi de la convention. D'ailleurs la mise en page de la convention a été faite par la DDSP.

Colonel DELAIGUE.- Merci au lieutenant-colonel CHABERT de nous avoir présenté ce très important travail qui a été fait. Les relations étaient déjà bonnes avant avec la police et la gendarmerie, mais dès lors que ce sont des instructions du ministre de l'Intérieur, il n'y a plus de discussion sur telle ou telle chose. C'est un point important à noter. Je dois mettre en valeur aussi l'extrême collaboration de nos deux collègues de la DDSP et de la gendarmerie qui jouent totalement le jeu. C'est un document clairement affiché, c'est la protection des sapeurs-pompiers contre les agressions. C'est ainsi que le ministre l'affiche et donc on l'affiche de cette façon. Il s'agit de protéger les sapeurs-pompiers contre les agressions qu'ils peuvent subir notamment en matière opérationnelle.

Voilà pour cette première partie du dossier. J'ai joint à la CATSIS mais également au conseil d'administration la déclinaison de gestion que l'on en a faite. On vous a mis l'ensemble des actions qui ont été faites en 2014 et en 2015. En 2014, il y avait eu 61 affaires, en 2015 on en est aujourd'hui à 32 affaires. Les tableaux sont ainsi faits : sur le côté gauche (en vert), c'est tout ce qui s'est passé au niveau du terrain et sur le côté droit (en jaune) ce sont toutes les actions qui ont été faites notamment en matière de suivi judiciaire. Ces tableaux peuvent encore être améliorés, mais ils ont le mérite

aujourd'hui d'exister et ils vous montrent le travail incroyable qui est fait, même si tout n'est pas parfait, et à partir de ce dispositif on vise une amélioration permanente avec une cellule spéciale qui est placée au niveau de la DPOS, sous l'autorité du lieutenant-colonel CHABERT. C'est le commandant Jean-Pierre DUARTE qui anime cette cellule de circulation d'informations. Tous les services du SDMIS sont concernés, à la fois le service de santé et de secours médical, le pôle suivi psychologique, la direction des ressources humaines, la direction de la DPOS, la direction administrative et financière pour le suivi judiciaire et juridique.

On vous a également joint, pour objectiver les choses, les décisions de justice en matière pénale qui ont été rendues, avec les jugements qui sont tombés en 2014 et en 2015.

Vous avez donc là un dossier déjà très élaboré, pour autant ce n'est que le début. Dans cette version-là, on a un an et demi derrière nous, ce qui est à la fois beaucoup et pas énorme et on est donc encore en phase d'amélioration. L'objectif est très clairement d'avoir une limpidité sur la réalité de ce que sont les agressions de sapeurs-pompiers et la protection que l'on doit à nos agents. Bien évidemment, vous l'avez compris, cela touche indistinctement les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Vous aurez noté également la présence systématique ou du chef de centre ou du chef de groupement ou d'un chef de site lorsqu'il y a une affaire de ce niveau. Porter plainte, cela veut dire que c'est grave et que l'on est donc dans quelque chose qui mérite un suivi au plus haut niveau du SDMIS.

Je vous laisse réagir, mais je vous le redis, un dossier complémentaire sera présenté au CHSCT en septembre et nous n'en sommes qu'au début, il y aura un suivi dans le temps.

Adjudant-chef CHABBOUH.- On tenait d'abord à saluer le travail qui a été réalisé. Il y a la prise en compte de l'orientation nationale, mais il y a des points qui sont locaux et on les a bien identifiés à la lecture du document. Ce sont des points qui sont chers aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, merci pour eux et pour nous.

Ensuite on a bien pris en compte certains points. Vous parlez d'évolution possible de ce document. Je pense qu'il sera soumis au vote vendredi, mais peut-être à moyen terme certaines évolutions notamment en ce qui concerne les extractions en milieu carcéral. Toutes les casernes ne sont pas concernées, mais pour celles qui interviennent sur le secteur de Villefranche et de Corbas, ce sont des points qui nous semblent importants. Pour les trois représentants d'organisation syndicale qui sont présents aujourd'hui, on a été sapeurs-pompiers professionnels sur la caserne de Saint-Priest, on est intervenus très régulièrement sur le secteur de Corbas, notamment à la prison de Corbas, et je pense qu'il pourrait y avoir une extension de cette convention avec le ministère de la Justice pour tout ce qui concerne l'extraction du milieu carcéral. Aujourd'hui à chaque intervention sur la prison de Corbas ou Villefranche, on est à la limite du fait divers. Je pèse mes mots quand je parle de fait divers dans le sens où que vous fassiez une intervention le lundi ou le mardi, les équipages en prison ne sont pas prêts à réagir de la même façon.

Colonel DELAIGUE.- Ce point est parfaitement identifié par nous, on le traitera sans équivoque, mais pas dans cette convention parce qu'il fait intervenir des services qui ne dépendent pas du ministère de l'Intérieur. Le choix qu'a fait le ministre de l'Intérieur, c'est de donner des instructions rapides à tous les services directement placés sous son autorité, ce qui a permis d'aller vite et fort. Le sujet que vous évoquez est un sujet que l'on a parfaitement identifié, que nous mettons à notre agenda, mais qui relèvera d'une autre convention puisqu'il faudra que l'on conventionne avec des services du

ministère de la Justice et cette convention ne concerne que la partie liée au ministère de l'Intérieur. C'est donc un accord sur le principe, mais ce ne sera pas dans ce document.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Il y a quand même des points d'accroche concernant la sécurité des sapeurs-pompiers, c'était le point commun entre les deux dossiers.

Colonel DELAIGUE.- On le raccrochera à la sécurité des sapeurs-pompiers, mais on fera une convention un peu spéciale car probablement qu'un certain nombre de signataires ne relèvent pas que du ministère de l'Intérieur.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Vous auriez de sacrés surprises si vous interrogiez les sapeurs-pompiers qui interviennent sur ces secteurs.

Adjudant-chef DIARRA.- Monsieur le directeur, vous savez que les incivilités et tout ce qui concerne les agressions au niveau des sapeurs-pompiers c'est quelque chose de très sensible. Au niveau des remontées du terrain, je pense que les agents sont à bout et ce qu'ils attendent c'est une reconnaissance de la hiérarchie et un soutien. Ce qui ressort de la note n° 2015-003 c'est que quand les agents subissent des incivilités ou des agressions, il y a un soutien de la hiérarchie et en particulier des officiers de proximité, des colonels. C'est ce que le personnel attend.

Dans la nuit du 2 au 3 juillet, je vous ai fait un courrier à ce sujet, il y a eu un raté ou un début de raté au niveau de l'application de cette note. Après analyse, d'après moi, il a commencé à y avoir des interprétations de cette note. On ne doit pas interpréter la note mais l'appliquer et quand on l'applique elle est très lisible, très claire, donc on demande qu'il y ait un officier supérieur.

Colonel DELAIGUE.- Je redonnerai des consignes dans ce sens.

Adjudant-chef DIARRA.- On vit dans un monde violent, les sapeurs-pompiers sont en première ligne, c'est difficile de faire changer les choses mais ce que l'on peut faire en interne c'est être solidaires les uns envers les autres, la hiérarchie supérieure avec les hommes du terrain. C'est déjà un premier pas de reconnaissance au niveau des personnels.

Colonel DELAIGUE.- Je vous confirme que nous devons la protection des sapeurs-pompiers intervenants professionnels ou volontaires. Je partage cette analyse, la hiérarchie doit être présente et ce n'est pas soumis à interprétation. Je suis d'accord avec cette position.

Adjudant-chef DIARRA.- Tout ce que l'on vit c'est quand même dû à un désengagement de l'Etat. Il y avait plein de missions de proximité et cela a disparu dans certains territoires. On se rend compte qu'au milieu de ces territoires, dans certaines zones, il n'y a plus que les sapeurs-pompiers qui rentrent, on est les représentants de l'Etat. Il y a des endroits où les policiers restent en périphérie, on est juste là pour intervenir, porter secours, assister. Il n'y a plus de médecin, plus de service public et cette colère se décale vers les sapeurs-pompiers.

Colonel DELAIGUE.- D'autres remarques ?

Adjudant-chef CHABBOUH.- En préambule dans le chapitre 1 il est évoqué le partage de connaissances eu égard à l'identification des véhicules. Vous avez évoqué également qu'un volet formation était à destination des sapeurs-pompiers. C'est très bien, cela fait des années qu'on le demande.

En revanche, en 2000/2001, à l'initiative du colonel DELAIGUE, jeune directeur départemental, avaient été mises en place des formations de formateurs feux de VL à l'air libre. A l'époque, tout le monde était au top et maintenant ce sont des formations qui sont inscrites dans la formation initiale. A l'époque on formait également nos collègues policiers sur les DO et on avait réussi à atteindre un niveau. On avait des positionnements de services de police qui n'étaient pas abracadabrants.

Pour illustrer, la zone arrière d'un véhicule sur les feux de VL GPL c'était une partie qui était prohibée. Aujourd'hui quand vous intervenez avec les services de police ou de gendarmerie, ce que l'on voit est surprenant. Les agents ont une méconnaissance totale de ces DO qui avaient mises en place en 2000/2001 et quand vous leur rappelez, ils disent qu'ils ne sont pas au courant. Je rejoins un peu ce que dit Sammy DIARRA, c'est-à-dire que l'on diminue les effectifs, on mute à droite, à gauche les policiers et du coup cette connaissance du terrain et des procédures sur les secteurs comme Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Rillieux, etc., s'est perdue. Nous n'y sommes pour rien, les services de police fonctionnent comme cela, tous les 18 mois ils mutent, mais là où nous sommes un peu « responsables », c'est que l'on devrait amener également notre expertise aux services de police et de gendarmerie en leur expliquant nos procédures, sur les feux de VL – on parlait de GPL, mais il n'y a pas que cela aujourd'hui, le spectre du danger s'est élargi -, mais également pour les PGC, PGR. On constate sur le terrain la baisse de qualité de nos homologues de la sûreté publique.

Lieutenant-colonel CHABERT.- Vous touchez du doigt un sujet qui a été évoqué oralement avec les deux autres partenaires. En fait je les ai interrogés là-dessus sur les retours que j'avais puisque vous savez que l'on a un retour sur le suivi de la qualité opérationnelle à travers un certain nombre de vecteurs que l'on a mis en place, encore faut-il qu'ils soient bien alimentés pour que l'on puisse bien les exploiter. Sur le sujet, on a évoqué le comportement des policiers et des gendarmes face aux feux de VL et j'ai attiré leur attention sur les nouveaux risques générés par les nouveaux véhicules hybrides, électriques notamment. Quand j'évoque cette formation commune, elle n'est pas uniquement à l'endroit des sapeurs-pompiers, ils la voient aussi comme un retour pour former leurs agents et rappeler les bonnes procédures de l'époque que l'on donnait sur les feux de véhicules au GPL mais en élargissant sur les nouveaux risques.

Je terminerai sur un point, c'est un sujet que je suis de très près notamment dans la perspective des nuits des 13 et 14 juillet, l'officier que l'on va envoyer de liaison de la salle de commandement de la police partira avec un dossier spécial qui va concerner uniquement les feux de véhicules hybrides, GPL et autres, pour être quelque part le conseiller technique et donner des conseils aux forces de police et de gendarmerie.

Colonel DELAIGUE.- Sur le principe, je vous fais la même réponse que tout à l'heure, cela ne me pose pas de problème de mettre à l'agenda du SDNIS les formations partagées parce que la bonne formation des policiers et des gendarmes a une influence sur notre propre sécurité. Il n'y a pas d'équivoque pour prendre en compte cette donnée, mais on voit bien la complexité des choses. On

l'avait fait à l'époque pour le GPL, on en était à l'initiative, on l'avait fait pour les procédures gaz renforcées, on en était aussi à l'initiative. Aujourd'hui vous savez que dans notre école départementale et métropolitaine on a le centre d'entraînement zonal NRBC où on a l'habitude que deux fois par an, les 200 personnels de toutes catégories extérieures (policiers, gendarmes, médecins, etc.) viennent se former chez nous. Tout cela commence à porter ses fruits dans l'interservice. Vous avez raison, sur les risques locaux, du quotidien, il faut que l'on prolonge cette action que l'on connaît bien et que l'on commence à maîtriser maintenant.

Nous solliciterons nos partenaires pour croiser ces formations. Nous avons besoin de policiers et gendarmes qui viennent nous inculquer des choses sur les violences, l'approche d'une victime, etc., et à l'inverse nous pouvons leur amener des choses dans l'appréhension des risques sur une opération de secours. Nous notons bien ce point-là, qui figurera au compte-rendu et qui est un point important de formations croisées.

Sergent-chef CHENAL.- Pour ce qui est de la formation avec la police, quel « public » sapeur-pompier sera concerné ou prioritaire ? Ce sera les adjudants, les sergents-chefs, les sergents ?

Colonel Alain COLLOT.- Dans un premier temps, les formations présentielle qui sont prévues au niveau du calendrier sont ouvertes à l'ensemble des adjudants, mais il y a une possibilité en fonction des contingences de certains secteurs de privilégier d'autres personnes. Par contre, associée à cela il y a une formation interactive, je pense la meilleure que l'on n'ait jamais faite avec un support interactif très performant, qui sera proposée à l'ensemble des sapeurs-pompiers. Ce sera disponible sur SPIRAL dans l'ensemble des casernes. Ce sera présenté au prochain CHSCT.

Colonel DELAIGUE.- La cible n° 1 ce sont les chefs d'agrès donc en priorité les adjudants.

Colonel Alain COLLOT.- Ensuite l'ensemble des personnes s'intégreront dans le dispositif. Pour avoir vu la version V.0 de la formation présentielle, elle est d'excellent niveau, c'est au plus près du réalisme et la partie interactive est vraiment comme un jeu vidéo avec une mise en œuvre qui est d'excellente facture. Ce sera à destination de l'ensemble des sapeurs-pompiers autant de fois qu'ils le souhaitent. Il y aura une action particulière pour que tout le monde le fasse en formation de maintien et de perfectionnement des acquis, mais après, à la demande, chacun peut y aller autant de fois qu'il le souhaite.

Adjudant-chef DIARRA.- Dans la première partie, vous parliez de fiches secteurs. Est-ce qu'il y a eu des essais techniques sur ces fiches secteurs et quelles sont les premières conclusions à en tirer ?

Lieutenant-colonel CHABERT.- C'est un travail en cours. La DDSP raisonne par zones qualifiées. Ils nous ont donc transmis un ensemble de zones et à chacune d'elles sont associés des points de regroupement. C'est une proposition. Ce fichier a été transmis à la DGT, chaque chef de caserne destinataire est chargé de contrôler que la zone est compatible avec nos gabarits pompiers notamment avec notre approche. J'aurai bientôt le retour sur la totalité des secteurs et une fois que ce sera validé, je le retournerai à la DDSP et on fera une communication en interne. C'est quelque chose qui est bien avancé et on va conclure dans l'été.

Adjudant-chef DIARRA.- On pourra savoir dans les différentes zones, quand on part en intervention, si on va dans une zone accessible ?

Lieutenant-colonel CHABERT.- Ce sera toujours dans un contexte particulier où l'on dira : « Attention, là on a franchi un cap, on est plutôt en violence urbaine, il faut aller dans le point de rassemblement prévu dans le secteur » et à partir de là, l'intervention se fera sous escorte.

Adjudant-chef DIARRA.- Aujourd'hui ce que l'on ressent au niveau des centres de secours, c'est qu'il y a un moment entre l'événement qui se passe, par exemple à la Duchère, et rapidement le phénomène se déplace et peut passer sur la commune de Vénissieux et parfois aller au centre-ville, nous, nous sommes dans le centre de secours, coupés du monde et on n'est pas informé et pendant les premières heures de tension, on intervient « normalement ».

Colonel KAISER.- Là, c'est pour accélérer la prise de décision. Quand vous êtes dans un contexte comme cela, si chacun sait comment réagir dans telle ou telle situation en amont, il prendra des décisions plus ou moins rapidement. On ne va peut-être pas réduire complètement le flou du départ, mais on va peut-être diminuer le délai de prise de décision pour garantir la sécurité.

Lieutenant-colonel CHABERT.- Il y a des actions à plusieurs niveaux, notamment l'objet un peu de la convention et que l'on a mis en œuvre depuis pas mal de temps, c'est qu'entre les centres d'appels SIC, CORG et CTA-CODIS il y ait vraiment des échanges très forts. Quand ils sont au courant que dans un quartier cela va bouger parce qu'ils ont une opération particulière maintenant ils nous alertent et ensuite quand on sent que cela dégénère, ce que l'on faisait moins il y a des années, c'est que l'on envoie un officier de liaison notamment sur la salle de commandement de la police et là on a un interlocuteur direct ce qui facilite la coordination. Il y a 3 ou 4 ans, pour revenir sur les nuits des 13 et 14 juillet, on le faisait en étant en posture, aujourd'hui d'emblée pour ces nuits-là on aura quelqu'un là-bas qui va coordonner et dès que quelque chose de particulier démarrera sur une zone on aura l'alerte côté CODIS.

Adjudant-chef DIARRA.- Sur le chapitre 6 concernant l'information et la sensibilisation, cela doit concerner tous les sapeurs-pompiers. Dans un équipage tout le monde doit être sensibilisé à cette relation avec le public et savoir agir, et pas seulement le chef d'agrès.

Colonel DELAIGUE.- C'est comme l'hygiène et sécurité, après c'est le problème de tous et on assure la sécurité de tout le monde et donc la protection des sapeurs-pompiers cela concerne tout le monde.

Adjudant-chef DIARRA.- Concernant la partie 3, la mutualisation des services cynotechniques avec la police et la gendarmerie, est-ce que vous envisagez de mettre ces équipes-là en équipes sèches cynotechniques ? On voit aujourd'hui que l'on a tendance à aller sur notre territoire voire plus loin partager cette spécialité.

Colonel DELAIGUE.- La réponse est non.

Adjudant-chef DIARRA.- Cette spécialité, comme d'autres, mérite d'être sèche et que les équipes puissent intervenir et non d'être sur un autre piquet. On peut plus le considérer comme une revendication. Aujourd'hui ces équipes cynotechniques ont vocation à aller plus loin que notre territoire du SDMIS, à être partagées avec d'autres partenaires.

Colonel DELAIGUE.- Je ne voudrais pas trop entrer dans ce débat ce soir. Je rappelle qu'au départ c'est une demande des équipes cynophiles de chez nous qui, pour l'intérêt de la mission et la préservation des équipes cynophiles et leur entraînement, ont souhaité participer aux phases de recherche. C'est une demande de leur part pour utiliser un peu plus régulièrement les chiens et les maîtres-chiens.

Adjudant-chef DIARRA.- Ce que je vois dans cette spécialité, comme d'autres aussi nobles, c'est qu'il faut qu'elle évolue dans le professionnalisme.

Colonel DELAIGUE.- C'est le cas déjà.

Adjudant-chef DIARRA.- Encore plus et le fait de mettre un piquet sec cela leur permettra de manœuvrer et d'être disponibles de suite.

Colonel DELAIGUE.- J'ai bien noté la revendication et je réponds non.

Sergent-chef CHENAL.- Concernant les ouvertures de portes (article 18 page 11), c'est toujours un peu litigieux car lorsque l'on a des choses particulières notamment des cas suspects comme on l'a vu il n'y a pas longtemps, qui rentre ? Est-ce que la convention va le préciser ?

Lieutenant-colonel CHABERT.- Non.

Sergent-chef CHENAL.- Souvent on se retrouve sur le terrain avec des sapeurs-pompiers qui nous disent que si la personne est dangereuse on ne doit pas rentrer mais à un moment ou à un autre il faut casser la fenêtre, pareil si l'on est à 28 ou 32 mètres c'est le sapeur-pompier qui va devoir casser une fenêtre et ensuite on laisse la place à la police. Sur place on ne sait jamais qui va rentrer et qui va faire les choses.

Lieutenant-colonel CHABERT.- On n'a pas pu aller plus loin que ce que l'on a écrit car après il y a autant de situations que de réponses à apporter. Après c'est l'analyse sur le terrain entre les équipages qui fait que la conduite sera décidée. Là c'était quasiment impossible de codifier, d'aller plus loin. Les deux petites lignes ne représentent pas grand-chose mais cela a déjà été un coin assez fort dans le système par rapport à ce qu'ils avaient imposé en 2000, c'est-à-dire « ouverture de porte, on ne sera plus présents ». Là, sur l'initiative de l'opérateur, s'il ressent qu'il y a un contexte hostile il peut déjà demander la présence rapide des forces de l'ordre. Après, sur place, on n'a pas pu aller plus loin dans la rédaction pour être beaucoup plus précis.

Adjudant-chef CHABBOUH.- En pratique, sur le terrain, comment on procède ? Quand on avait effectué cette demande, on l'avait déclinée en 3 parties : téléalarme, c'est limpide il y a une demande de secours, il y a eu une levée de doute par l'interlocuteur, deuxième point la personne est visible ou audible et il y a une demande de secours, c'est clair, ensuite on avait mis dans un pot commun toutes les autres situations. Ces autres situations englobent les ouvertures de portes pour les personnes ne répondant pas aux appels et au rez-de-chaussée, au 1^{er} étage et ainsi de suite jusqu'à des étages qui nécessitent une échelle à coulisse, une EPANA, etc.

On a bien compris ce qui est écrit dans la convention, mais dans la pratique comment cela se passe ? Demain on part en intervention, comment procède-t-on ?

Lieutenant-colonel CHABERT.- Ni plus ni moins que ce que l'on faisait hier.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Est-ce que nous avons l'autorisation de faire monter dans une EPANA du personnel des services de police ou de gendarmerie ?

Lieutenant-colonel CHABERT.- En situation d'urgence on peut faire plein de choses avec des personnes de ce type-là.

Adjudant-chef CHABBOUH.- On le fait avec le SAMU.

Lieutenant-colonel CHABERT.- Vous avez tous vécu des opérations, à bord de nos échelles, en recherchant les meilleures conditions de sécurité pour eux, pour faciliter leur intervention.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Vous n'êtes pas choqué si cela se passe sur le terrain ?

Lieutenant-colonel CHABERT.- Par contre il faut essayer de prendre le maximum de mesures de sécurité pour que s'il arrive quelque chose dans la nacelle, notre agent tiers soit dans les mêmes conditions de sécurité que le sapeur-pompier. C'est donc toujours sous réserve.

Adjudant-chef DIAZ.- A part rajouter des casques...

Lieutenant-colonel CHABERT.- Vous pensiez à quelque chose de particulier sur la procédure à mettre en place ?

Adjudant-chef CHABBOUH.- On peut passer par la porte, mais...

Lieutenant-colonel CHABERT.- Il y a des problématiques plus importantes pour les personnes concernées.

Adjudant-chef CHABBOUH.- La question ne se pose pas sur le rez-de-chaussée.

Lieutenant-colonel CHABERT.- Je comprends, c'est plutôt sur les hauteurs où l'on expose les agents.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Cela nécessite une réflexion.

Lieutenant-colonel CHABERT.- Sans doute que la rédaction amènera dans le temps, puisque l'on a un groupe de suivi, des amendements et on ira peut-être plus loin. Aujourd'hui je pense que c'est une première grosse étape et sans doute que dans le temps il y aura des réflexions pour inscrire des rédactions un peu plus poussées. Essayons déjà de nous appuyer sur cette rédaction pour en tirer un certain nombre d'analyses.

Colonel DELAIGUE.- Avant de conclure, il n'y a pas d'observations des sapeurs-pompiers volontaires ? On est moins touchés qu'en secteur urbain, mais on l'est parfois et dans des conditions parfois difficiles. C'est un sujet moins fréquent mais qu'il ne faut pas négliger.

Sergent-chef CHENAL.- Quand vous parliez d'un engagement rapide, on le dit régulièrement, on demande des forces de police sur les lieux, cela met très longtemps et parfois on est obligé de recontacter aussi bien le CORG que le SIC, 4, 5 voire 6 fois. Est-ce que l'on a réellement un engagement de leur part comme quoi ils vont dépêcher des équipes très rapidement ?

Lieutenant-colonel CHABERT.- On a un engagement de leur part, notamment quand on applique la procédure sapeurs-pompiers agressés où là vraiment ils vont essayer de faire le maximum, notamment en mettant en complément des forces BAC, parce qu'ils savent qu'il y a de la protection des agents qui est en jeu. Après quand on les demande en appui sur une opération dite courante, c'est par rapport à leurs forces disponibles du moment. Ils vont gérer des priorités, des équipages vont prendre plusieurs missions et là c'est vrai que l'on peut avoir un peu de délai d'attente.

Enfin, je voudrais ajouter un point très important. Quand on demande notamment au CTA, sur la demande d'un chef d'agrès, un équipage police pour une ivresse voie publique, il est important de rajouter quand l'opérateur appelle le CORG ou le CIC : « Mon chef d'agrès a régulé avec le CRA 15 et on vous demande de venir pour prendre en charge une ivresse voie publique ». Cela part de là pour qu'il n'y ait pas de discussion par la suite. L'équipage viendra d'autant plus facilement si vous indiquez cette procédure-là, autrement le vendredi soir, le samedi soir, évidemment ils auront du mal à être partout.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Vous parliez de clore, colonel, mais on n'a pas fini avec les questions.

Colonel DELAIGUE.- Je ne suis pas contre que l'on aille au bout des questions, mais ce que je voudrais dire c'est qu'il s'agit là d'un texte cadre qui est un texte de fondation d'un certain nombre de choses et qui ne se suffit pas à lui-même. Il va être complété dans les semaines et mois à venir par tout un tas de process de déclinaison. Ce que je souhaite, c'est qu'on le prenne bien comme un texte qui ne résout pas instantanément tous les problèmes, mais qui est la fondation d'un partenariat beaucoup plus actif de trois partenaires qui sont sous la même autorité ministérielle, qui doivent absolument travailler ensemble. Je rappelle que le lieutenant-colonel CHABERT a des alter egos à la gendarmerie et à la police, qu'ils ont un comité de suivi permanent et si les chefs d'agrès nous font remonter les problèmes qu'ils rencontrent, nous les résoudrons. Si on ne nous les fait pas remonter, nous ne pourrions pas les résoudre. C'est un point important que je veux signaler ici. Aujourd'hui, je n'ai pas la prétention de tout traiter, mais ce qui est important c'est qu'il y a une impulsion interservices qui est très forte.

Adjudant-chef CHABBOUH.- On l'a bien compris comme cela. On a hiérarchisé nos questions de façon à vous évoquer les points qui nous semblaient les plus importants en priorité, mais pour les points annexes, permettez-nous de les développer.

Colonel DELAIGUE.- Pointons-les comme des choses à traiter, mais ce que je veux dire c'est qu'on ne les traitera pas ce soir.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Pour parler de l'extraction en milieu carcéral, ce soir ils peuvent intervenir et se retrouver comme d'habitude habillés en tee-shirt alors que les services de police ou les surveillants pénitentiaires seront avec des gilets pare-balles ou des gilets anti-perforation. Ce sont donc des sujets qui nécessitent d'être pris en compte.

Colonel DELAIGUE.- Tout à fait.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Cela va être dans l'agenda du SDMIS, mais c'est presque demain.

Colonel DELAIGUE.- Je suis d'accord pour que l'on se donne des calendriers réalistes de travail en CHSCT sur ces sujets-là.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Article 11, il est écrit « Le SDMIS facilite l'audition par les enquêteurs ». Qu'entendez-vous par faciliter ?

Lieutenant-colonel CHABERT.- C'est dans le sens où quand les sapeurs-pompiers sont témoins présents sur les lieux et que les enquêteurs veulent les auditionner.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Pour parler de l'intervention du 29 mars 2015, des agents avaient souhaité être entendus...

Lieutenant-colonel CHABERT.- J'étais présent.

Colonel DELAIGUE.- Je répète que le but de cette convention c'est justement que les dysfonctionnements que l'on connaît aujourd'hui ne se reproduisent plus.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Si on ne les évoque pas là, où va-t-on le faire ?

Colonel DELAIGUE.- Le cas que vous évoquez s'est passé avant la convention et elle est justement là pour régler ce genre de chose.

Adjudant-chef DIARRA.- Je considère que dans le chapitre 4 de la partie 1 (article 9) tout est dit : au niveau des dispositions spécifiques et temporaires, modification des règles d'engagement des sapeurs-pompiers.

Lieutenant-colonel CHABERT.- Lors de périodes à risques particuliers.

Adjudant-chef DIARRA.- On peut prendre l'exemple de la prison.

Colonel CHABERT.- C'est au sens violences urbaines.

Adjudant-chef DIARRA.- En tant que chef d'agrès, si à un moment donné je considère qu'il y a un danger pour mon équipage et que ce n'est pas adapté, personne ne rentre. Si tout le monde a un gilet pare-balles, un casque et les fusils, je ne vais pas faire rentrer mon équipage. Je dis d'attendre que cela se calme, je ne veux pas qu'un sapeur-pompier soit victime.

Colonel DELAIGUE.- Je n'ai pas dit le contraire ! Je dis simplement que sur ces process spécifiques, il faut que l'on y travaille de façon spécifique, on ne va pas le faire ce soir.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Et inversement, parfois vous avez des sapeurs-pompiers en scaphandre NRBC, etc. et vous avez les services de police en chemise. C'est dans les deux sens.

Cela ne répond pas à ma question. Qu'entendez-vous par « faciliter l'audition » ? Est-ce que vous considérez que c'est un contingent d'heures qui permet de faire revenir ?

Colonel DELAIGUE.- On déclinera tout cela ensemble. C'est comme si l'on a une loi, un décret, un arrêté. On ne met pas dans la loi ce qui relève du décret ou de l'arrêté. Là, on s'engage en disant que le SDNIS facilite l'audition par les enquêteurs de ses personnels témoins des faits. Si on l'a écrit et qu'on le signe, on va le faire. Après, ensemble, on peut décliner un certain nombre de choses. L'idée c'est de dire que si les enquêteurs ont un process à faire, il faut que l'on essaie d'entrer dedans et il faut que le service leur facilite les choses et pour cela il faut faire telle ou telle chose, mais cela fera partie des discussions que l'on aura.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Je suis d'accord avec vous.

Colonel DELAIGUE.- Je n'ai pas la déclinaison technique de cela, mais on en parlera en fonction des expériences, des problèmes rencontrés, de façon à améliorer en permanence le dispositif.

L'audition par les enquêteurs, comme l'ont voulu la police et la gendarmerie, c'est aussi au titre du témoignage de ce qu'ils ont vu sur l'intervention et pas que sur l'agression.

Adjudant-chef CHABBOUH.- On voulait vous détailler des remontées de terrain. C'est un point intéressant que je pensais évoquer, mais si le temps est compté...

Colonel DELAIGUE.- Le CHSCT est quand même l'endroit où l'on va assurer la sécurité des personnels. Je rappelle que si l'on a un CHSCT, ce n'est pas pour rien. C'est de la responsabilité de l'employeur d'assurer la sécurité de ses salariés et c'est là que l'on discutera de la déclinaison de ce dispositif. Là, c'est la loi cadre en quelque sorte.

Oui, le SDNIS facilitera l'audition par les enquêteurs. Comment ? Je ne sais pas, je prends vos propositions.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Pour illustrer, il fallait que je vous évoque un point.

Colonel DELAIGUE.- Mais allez-y, ce sera au compte-rendu.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Cette intervention illustre parfaitement ce passage : « Le SDNIS facilite l'audition par les enquêteurs ». Ce n'est pas une attaque, c'est un complément, une discussion normale lors d'une CATSIS entre des représentants du personnel, le directeur et les experts.

Le 29 mars des équipages ont souhaité être entendus par les services de police et on leur a dit : « Pas maintenant, on est occupé, on verra cela la semaine prochaine ». Les agents sont rentrés chez eux. C'était la fameuse nuit à la Duchère et d'ailleurs il y avait ces jets de gabions, que l'on a évoqués à plusieurs reprises, et ce qui devait arriver arriva.

Colonel DELAIGUE.- Je sais bien, mais je n'ai pas la force de faire interdire par la loi...

Adjudant-chef CHABBOUH.- Le lendemain matin, on a sommé Fabrice TELLIER, qui habite dans l'Ain, de revenir à Lyon-Duchère pour venir déposer plainte et reconnaître les personnes, alors qu'il était prêt à le faire dans la nuit et on lui avait dit de rentrer chez lui.

Colonel DELAIGUE.- On avait déjà parlé de ce sujet du témoignage le lendemain. C'est justement tout cela que l'on veut essayer d'harmoniser au mieux, mais cela ne sera jamais parfait. L'idée c'est petit-à-petit, au fil des expériences, de progresser pour que tout le monde y trouve son compte.

Lieutenant-colonel CHABERT.- Je pense aussi à un autre cas où un officier a eu des difficultés pour déposer plainte dans un commissariat.

Les liens que l'on a maintenant, qui n'étaient pas de manière très claire auparavant, ont permis de nous donner une force d'intervention auprès de l'état-major de ces structures. Le dernier cas où l'on a eu un vrai souci pour que notre plainte SDMIS soit prise en compte, il y a eu une action très forte de l'état-major de la DDSP à la direction d'un commissariat et dès le lendemain ils étaient tous prêts, il n'y avait pas de problème.

Colonel DELAIGUE.- C'est le gros avantage de ce texte, c'est une instruction du ministre de l'Intérieur auprès de la DGPN, de la DGGN et de la DGSC et cela change tout. On a complètement changé d'échelle et je pense que les effets vont être importants.

Adjudant-chef CHABBOUH.- On a bien compris mais c'était pour décliner au niveau terrain.

Lieutenant-colonel CHABERT.- Pour ce cas-là particulièrement, cela a permis de recalculer que c'était notre hiérarchie qui contacte nos agents pour leur dire de rappeler l'autorité de police, etc. Tout cela permet de grandir de tous les côtés, du nôtre aussi.

Cette nuit-là pour la DDSP, c'était très chaud à Duchère mais également à Givors où ils ont vidé l'équipage état-major de police pour partir à Givors.

Colonel DELAIGUE.- D'autres remarques ?

Adjudant-chef CHABBOUH.- Concernant les interventions notamment de Cusset sur les secteurs sensibles Vaulx-en-Velin, malheureusement on se heurte de plus en plus souvent avec un problème, c'est que les équipages partent avec l'échelle et aujourd'hui l'effectif ne permet pas de faire partir un moyen en eau. Cela s'est produit il y a un mois où ils se sont retrouvés sur une intervention avec l'échelle et les moyens en eau sont arrivés de Meyzieu. On avait dit qu'il y avait un souci avec ces engins qui arrivaient sans eau, notamment à cause du coussin. Le coussin est dans un VTU et cela monopolise 2 ou 3 personnes. Si comme avant le coussin était dans un fourgon, cela permettrait de pouvoir faire partir un moyen de sauvetage et un fourgon.

Colonel DELAIGUE.- Vous m'aviez interrogé sur ce sujet, c'est effectivement un choix du SDMIS de faire partir l'échelle avant le FPT.

Deuxièmement, concernant le coussin de sauvetage je pense que dans l'intervention que vous m'avez expliquée, il n'aurait jamais dû partir avant le FPT. Je demande très clairement aux services de vérifier le problème du coussin qui, pour moi, n'est pas l'échelle. Je veux donc que l'on regarde bien cet aspect-là.

Adjudant-chef DIARRA.- Je peux vous parler de cette intervention car j'y étais. Cela s'est passé à Vénissieux à 15 heures. On est intervenus avec l'échelle de Saint-Priest, le VID de Saint-Priest avec le coussin. Au départ il y avait également un CDG qui a été annulé car en même temps il y avait une PGR sur un autre secteur. On s'est donc retrouvés avec ces deux engins et aucun moyen en eau au départ de l'intervention. J'étais le chef d'agrès de l'échelle et je commençais à stresser, j'attendais un moyen en eau. Juste avant d'arriver sur l'intervention, on a entendu qu'ils rappelaient l'échelle de Villeurbanne pour vite rentrer à Villeurbanne pour armer un fourgon. Je me suis dit qu'on était mal ! On est arrivés, les flammes sortaient du 2^{ème} étage et léchaient les balcons du dessus. Pour une fois la police avait bien fait son travail, ils avaient évacué des personnes, fait un périmètre de sécurité dans cet endroit sensible et quand on est arrivés, on s'est dit que l'on ne pouvait pas rester là avec l'échelle et ne rien faire. Avec mon équipage et à l'aide du VID on a mis un tuyau directement branché sur le poteau pour au moins cracher dans l'appartement et faire quelque chose. On a eu de la chance sur cette intervention parce que le feu avait pris dans un canapé qui était contre la fenêtre donc cela a permis de rabattre les flammes et limiter les dégâts.

Colonel DELAIGUE.- On avait cette intervention-là ?

Lieutenant-colonel CHABERT.- Non, cela ne me dit rien.

Adjudant-chef DIARRA.- A Saint-Priest j'ai fait un compte-rendu au colonel GUEUGNEAU pour féliciter l'équipage.

Colonel DELAIGUE.- Non, mais ce n'est pas pour le féliciter, mais pour que l'on améliore les choses et que l'on regarde ce qui s'est passé et si tout ce que l'on devait faire s'est déroulé dans le bon ordre.

Sergent-chef CHENAL.- Pour préciser, au niveau des interventions sur les bâtiments, le coussin fait partie de la solution type, c'est-à-dire que l'opérateur ne va pas s'amuser à l'enlever.

Colonel DELAIGUE.- Non, mais c'est l'ordre qui est stratégique et le choix qui a été fait c'est l'échelle en premier et le fourgon en deuxième.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Le coussin hypothèque toutes les chances de faire partir le fourgon.

Lieutenant-colonel CHABERT.- Le coussin après le FPT.

Colonel DELAIGUE.- On va vérifier ce point qui est important.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Les nouvelles tonnes que l'on vient de toucher ont un coffre sur le toit qui est vide, il y a 3 battes à feu et une pioche.

Colonel DELAIGUE.- Je n'étudie pas cela comme ça, mais je suis prêt à regarder les choses. Je ne voudrais pas faire un CHSCT ici. Si on a mis des coussins de sauvetage c'est parce qu'on les a expérimentés, que l'on a validé cela en CHSCT, que l'on était d'accord sur l'extension, etc.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Il n'y a rien à redire sur le coussin, mais le faire partir sur un feu au 14^{ème} étage, cela ne sert à rien.

Colonel DELAIGUE.- Je suis d'accord.

Adjudant-chef DIARRA.- Ce que je trouvais grave sur le cas que j'évoquais, c'est l'histoire des moyens en eau à Vénissieux à 15 heures.

Colonel DELAIGUE.- Il faut nous donner tous les éléments et on regardera.

Je vais mettre le dossier au vote. Il y a 9 votants.

Qui est pour ? 9 voix (1 DDMSIS, 1 médecin-chef, 1 Avenir Secours CFE-CGC, 1 SUD, 1 CGT, 4 UDSP)

Je vous remercie et je remercie le lieutenant-colonel CHABERT du travail qu'il a fait avec tout le monde. C'est un dossier qui irrigue tous les services du SDMSIS. Je le redis très clairement c'est un dossier stratégique pour le SDMSIS de protéger les sapeurs-pompiers d'une façon générale et d'assurer leur protection contre les agressions. C'est un dossier incontournable et stratégique.

Adjudant-chef CHABBOUH.- N'oubliez pas de faire remonter au ministère que les sapeurs-pompiers sont les oubliés de la NBI 2006-779 qui concerne les personnels qui interviennent dans les zones urbaines sensibles. L'argent ne fait pas tout, mais cela peut quand même aider à passer le cap.

Colonel DELAIGUE.- Vu.

2. Conventions C2014-60 et C2014-83 de partenariat entre le SDMSIS et deux organismes scientifiques de recherche et/ou d'enseignement dans le cadre de la spécialité NRBC-E et de l'utilisation du Véhicule de Détection, d'Identification et de Prélèvement (VDIP).

Colonel KAISER.- C'est le cinquième Véhicule de Détection, d'Identification et de Prélèvement qui est en dotation de l'Etat. Il y en a 1 à Marseille, le plus ancien, 1 à Paris, 1 en Moselle et 1 à Nogent-le-Rotrou. C'est une des conséquences du Livre blanc qui a défini un certain nombre d'actions de l'Etat en matière de sécurité civile et qui a doté les SDIS d'un certain nombre de moyens dont les unités mobiles de décontamination et dont ces laboratoires ambulants qui ne sont pas destinés à travailler en concurrence avec les laboratoires PIRATOX qui sont en charge de faire l'analyse des problématiques de la menace. Il s'agit plutôt de gagner du temps dans l'identification et de lever des doutes de façon à gagner en pertinence.

Ce véhicule est à vocation zonale et il contient des équipements comme le spectromètre de masse, etc.

qui sont capables de faire avec les technologies modernes un certain nombre de choses qu'il y a 5 ou 10 ans on pouvait faire mais dans des conditions de laboratoire. Là ce sont des conditions de laboratoire ambulant, mais associé à une banque de données de plus en plus riche, il y a des choses que l'on peut faire maintenant que l'on ne pouvait pas faire il y a quelques années.

On s'est donc mis en ordre de marche pour permettre l'arrivée de ce véhicule. Il est opérationnel depuis le 7 juillet 2014, avec une équipe de personnes qui sont capables de le faire tourner. Néanmoins il va falloir que l'on s'enrichisse de l'expérience et que l'on acquière de nouvelles connaissances, mais on ne le fera pas tout seuls. Pour la partie détection, prélèvement, on n'est pas obligé d'être ingénieur, mais dans la partie identification il faut du savoir-faire qu'il convient d'acquérir.

Pour cela, on a commencé à travailler avec des établissements qui sont susceptibles de nous apporter la connaissance :

- le CPE Lyon, l'Ecole supérieure de Chimie Physique et Electronique, qui forme des ingénieurs mais qui a surtout une capacité à former les gens et à nous préparer à un certain nombre de protocoles, etc. ;

- l'ISA, l'Institut des Sciences Analytiques, qui est un laboratoire au carrefour du CNRS, de l'Université Claude Bernard, de l'Ecole normale supérieure et qui peut nous apporter tout un conseil scientifique qui va nous permettre de nous enrichir.

Cela ne va pas faire de nous des docteurs en biologie, des docteurs en sciences analytiques, mais cela va nous permettre de nous enrichir et d'acquérir un certain nombre de connaissances dans un petit domaine de la science analytique appliquée à la solution de terrain. Le cas échéant, ils pourront aussi servir de support, de conseil, d'analyse de retours d'expérience, de conseil scientifique, qui va nous permettre aussi de dialoguer avec le laboratoire PIRATOX.

Il faut savoir aussi que l'on a quelques sapeurs-pompiers experts qui viennent de ces établissements, qui vont aussi participer à la vie de ce véhicule.

L'idée de cette convention avec ces deux établissements, c'est d'avoir des alliés en termes de formation et de savoir. Pour mémoire, le CPE forme des ingénieurs et l'ISA est un des plus grands laboratoires européens de sciences analytiques avec le centre de mesures de la rémanence nucléaire le plus important d'Europe. C'est aussi la chance de l'agglomération lyonnaise d'avoir un tissu industriel et de recherche qui est très riche et sur lequel on peut s'appuyer.

Nous avons donc là deux alliés solides qui recherchent aussi un peu notre image car pour faire vivre un laboratoire de sciences analytiques comme l'ISA il a besoin d'avoir des projets, de drainer un peu d'argent et l'image opérationnelle du SDMIS est aussi intéressante pour eux.

Colonel DELAIGUE.- Je rappelle qu'il n'y a pas de flux financier, on ne paye pas et ils ne payent pas.

Colonel KAISER.- C'est un accord de bonne collaboration.

Colonel DELAIGUE.- Le colonel KAISER fait un très gros travail là-dessus. A travers ce dossier complexe, on voit qu'aujourd'hui sur certains dossiers on n'a plus la capacité à avoir l'expertise à

100 % en interne. On se doit donc de s'ouvrir sur l'extérieur et je pense que c'est aussi important dans la reconnaissance de notre métier à l'extérieur car les gens sont tout à fait stupéfaits par ce que l'on est aussi capables de faire H24. C'est vraiment du gagnant/gagnant.

Colonel KAISER.- Depuis que l'on a mis en œuvre ce VDIP, on a vraiment acquis un savoir-faire certain. Maintenant, dans des délais assez courts, c'est-à-dire à partir du moment où on est sur place dans l'heure ou dans l'heure et demie, on arrive à dire : « Votre enveloppe nous aurait embêtés pendant des heures et des heures il y a quelques années, maintenant on sait que c'est du sucre. » Après ils trouvent d'autres produits, des produits stupéfiants, etc. Pour l'instant on n'a encore pas trouvé de toxine de guerre.

Colonel DELAIGUE.- J'en profite pour informer la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours que la direction générale de la sécurité civile a souhaité que je pilote le groupe national sur le risque biologique dans le VDIP. L'objectif, c'est que pour 2016, on dégage des solutions sur la capacité du VDIP à identifier des choses dans le domaine du bio. Globalement en France on était plus sur le chimique et le radiologique mais peu sur le biologique. Ce groupe de travail devrait rendre ses conclusions en 2016.

L'idée c'est que probablement à terme le VDIP aura un spectre large avec le bio sur un certain nombre de produits et un certain nombre d'agents pathogènes. C'est aussi une vraie reconnaissance pour notre service que l'on soit venu nous voir pour piloter ce groupe national.

Adjudant-chef DIARRA.- Ce pôle est en train de se développer. Est-ce qu'au niveau des moyens humains vous comptez aussi le renforcer par rapport à toute la charge de travail ?

Colonel DELAIGUE.- Pour le moment on a rassemblé les forces qui étaient dispersées et on les a mises au même endroit pour pouvoir travailler ensemble tout le temps. C'est la suite que nous le dira.

Adjudant-chef DIARRA.- Je pense qu'il serait bien de renforcer en moyens humains pour être sûrs d'être très bons à ce niveau-là.

Colonel DELAIGUE.- Je note.

Commandant BEAU.- Avec la signature de cette convention avec les deux établissements, est-ce que l'on a mesuré le taux de réponse qu'ils peuvent apporter ?

Colonel KAISER.- Dans la réponse opérationnelle rapide, je ne pense pas qu'ils vont nous apporter grand-chose en plus, si ce n'est que l'on a quelques sapeurs-pompiers experts qui sont issus de ces laboratoires qui vont apporter leur savoir le moment venu. En revanche, ils vont surtout nous apporter dans la construction de protocoles, dans la formation, le conseil scientifique, l'analyse du retour d'expérience, c'est-à-dire augmenter la connaissance des personnels qui servent le véhicule.

Colonel DELAIGUE.- Dans le groupe de travail au niveau national sur le risque biologique, à la dernière réunion il y avait trois docteurs en biologie dont un qui est responsable de tout le réseau BIOTOX PIRATOX. Quand il dit qu'il pense que c'est bien de s'arrêter sur tels produits, etc., sa parole a du poids, elle a une vraie valeur scientifique.

Colonel KAISER.- Cela permet de se concentrer sur l'essentiel.

Colonel DELAIGUE.- L'objectif c'est d'aller chercher des personnes capables de nous dire des choses et de réinjecter tout ce savoir dans le dispositif opérationnel. L'opérationnel ce sera toujours nous, sans équivoque, mais on a besoin de bases arrières scientifiques qui dépassent notre propre savoir interne.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Pour notre information, c'est à l'initiative du SDNIS ou des écoles ?

Colonel DELAIGUE.- Il y a le VDIP et les écoles. Le VDIP, c'est le Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale, c'est vraiment mettre dans chaque zone de défense un outil. Aujourd'hui il y en a 5 et le 6^{ème} n'est pas prêt d'arriver. Il faut savoir que nous sommes les seuls à Lyon à avoir le VDIP et le CEZ, ce qui nous donne une synergie intéressante. En général le CEZ n'est pas à l'endroit où il y a le VDIP.

Ensuite, on s'est inspiré de ce qui se fait notamment à Paris où ils travaillent avec le LCPP (Laboratoire Central de la Préfecture de Police) où il y a des ingénieurs qui travaillent en lien avec la BSPP car on ne peut pas avoir le savoir à nous seuls ou si c'était le cas, ce serait un savoir moyen et là il ne faut pas être moyen car on pourrait passer à côté de quelque chose de très grave.

Derrière, c'est le SDNIS qui a décidé d'aller un peu explorer le réseau externe qu'il y a ici. On avait 4 touches et on en a donc concrétisé 2 aujourd'hui. On a également dans les acteurs importants, l'hôpital Desgenettes qui est un hôpital référence dans ce domaine et également la police technique et scientifique d'Ecully où il y a notamment une partie de l'équipe CONSTOX, c'est-à-dire l'équipe qui est capable de faire des constatations judiciaires en milieu NRBC.

Effectivement, c'est nous qui avons souhaité cette ouverture et d'ailleurs je pense qu'aujourd'hui le ministère recherche chez nous cette capacité que nous avons à s'ouvrir sur les autres.

Soyons clairs, c'est aussi notre sécurité qui est en jeu sur une intervention car plus vite on détectera ce qui se passe, plus vite on mettra le dispositif en sécurité. Néanmoins c'est complexe, ce n'est pas le tronc commun de base. L'appui sur nos deux casernes entièrement spécialisées impressionne aussi nos partenaires. On est quasiment au même niveau que Paris, ce qui est impressionnant. Marseille est bien également.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Il y aura donc des sapeurs-pompiers experts parmi ces personnels ?

Colonel DELAIGUE.- Oui, il y a des sapeurs-pompiers volontaires experts qui ont d'ailleurs un curriculum-vitae à rallonge !

Adjudant-chef CHABBOUH.- C'est consécutif à ce partenariat ?

Colonel DELAIGUE.- Oui.

Colonel KAISER.- En fait, c'est une conséquence. Le but du partenariat c'est bien de conventionner avec les établissements qui eux mettent toutes leurs ressources à notre disposition. Par ailleurs il y a des gens qui ont rencontré les équipes et qui étaient intéressés, c'est donc un peu la conséquence.

Colonel DELAIGUE.- C'est très important pour nous parce que l'on souffre parfois d'être trop entre nous et là, c'est une vraie ouverture mais qui est absolument nécessaire car nous n'avons pas et nous n'aurons jamais leur niveau et d'ailleurs nous ne cherchons pas à l'obtenir.

S'il n'y a plus de question, je vais mettre aux voix.

Qui est pour ? 9 voix (1 DDMSIS, 1 médecin-chef, 1 Avenir Secours CFE-CGC, 1 SUD, 1 CGT, 4 UDSP).

C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

3. Convention cadre de partenariat C2015-21 entre l'Etat, le SDMSIS et Réseau de Transport de l'Electricité (RTE).

Colonel DELAIGUE.- Je vous rappelle qu'il y a ERDF qui distribue aux clients l'électricité pour différents partenaires et il y a RTE qui est le réseau de transport de l'électricité, c'est-à-dire ce qui vient des centrales nucléaires, des barrages, etc.

Il s'agit de la déclinaison départementale d'une convention nationale. Le but est de prendre en compte toutes les problématiques liées au risque électrique, notamment pour notre sécurité aussi.

Adjudant-chef DIARRA.- Au niveau de la formation des acteurs, qu'est-ce que cela comprend ? La volonté de la CGT c'est que l'on accentue cet échange avec les acteurs de terrain. Dans un premier temps on nous montre au niveau installations comment ils travaillent, mais après, il faut avoir le même langage avec les hommes du terrain pour que l'on se comprenne. C'est pareil pour le gaz.

Colonel KAISER.- Encore une fois, ils ont des organisations qui ne peuvent pas se transférer avec la nôtre.

Colonel DELAIGUE.- On a quand même une grande chance, c'est que l'un des sièges de RTE est à Lyon donc cela facilitera les choses.

Colonel KAISER.- Le terrain doit se fier à l'analyse qui est faite sur le réseau de distribution et par rapport à cela il y a des enjeux qui peuvent être extrêmement importants. Sur du 50 000 volts on peut rayer de la carte l'alimentation électrique d'une ville de 30 ou 40 000 habitants.

Colonel DELAIGUE.- Il y a quand même la volonté de former les acteurs, il y a des formations croisées.

Colonel KAISER.- Pour que chacun comprenne cela.

Adjudant-chef DIARRA.- C'est donc à différents niveaux car il y a leur échelon de commandement et après le terrain.

Colonel KAISER.- Il faut que le COS s'assure que la personne qui est en face de lui va comprendre ce qu'il lui dit, mais il a des informations qui lui arrivent de dessus qu'il ne maîtrise pas tout à fait et la personne de RTE doit expliquer cela à son interlocuteur de terrain.

Colonel DELAIGUE.- La question c'est quelle est la cible de formation chez nous ? Le chef d'agrès, le chef de groupe, le chef de colonne ? Lorsque l'on est sur un problème de réseau de transport d'électricité, est-ce qu'il vaut mieux cibler sur le chef de groupe ou le chef de colonne ? C'est une question.

Adjudant-chef CHABBOUH.- C'est celui qui est présent à tous les coups.

(Propos hors procès-verbal).

Colonel DELAIGUE.- On voit qu'aujourd'hui il faut que l'on arrive à créer avec tous les gestionnaires de réseaux un partenariat pour que l'on se connaisse car on ne se rend pas compte de l'évolution technologique de tout cela.

Commandant BEAU.- La convention, c'est une convention cadre qui est la première pierre à l'édifice et qui ensuite se déclinera en protocole, en guide, etc. Derrière on monte la formation croisée déjà au niveau encadrement. Actuellement on est en train de faire une formation de tous les cadres ERDF. On a décidé de faire la même chose avec les cadres RTE dès le mois de septembre.

De notre côté il y a des formations officiers qui vont démarrer en octobre où tous les officiers volontaires et professionnels vont avoir une formation spécifique risque électrique. Parallèlement à cela, au niveau des formations du sapeur à l'adjudant, seront déclinées des formations électriques où sera intégrée la formation RTE.

Colonel DELAIGUE.- Je vous rappelle que j'ai fait une priorité du risque électrique parce que je pense qu'il est encore plus vicieux que le risque gaz car il est inodore et il est directement mortel. Il est évident que c'est un enjeu stratégique de toutes les strates opérationnelles. Après, la formation n'est pas forcément la même pour tout le monde, mais pour toutes les strates opérationnelles le risque électrique est un vrai enjeu.

Adjudant-chef CHABBOUH.- C'est un point annexe, mais il existe des détecteurs de tension qui équipent les échelles. Je me suis demandé pourquoi on n'avait pas cela.

Commandant BEAU.- Suite au tragique accident qui a eu lieu en 2011 où deux sapeurs-pompiers ont été électrocutés en Loire-Atlantique, des fabricants ont mis cela sur les échelles. Cela ne détecte pas un champ électrique mais un flux magnétique. Ils se sont aperçus que ces échelles détectaient facilement plein de flux magnétiques et qu'elles « couinaient » tout le temps. L'effet pervers c'est que les écheliers les débranchaient pour éviter qu'elles se mettent en sécurité tout le temps.

Colonel DELAIGUE.- Sachez en tout cas que le risque électrique est un point important et je rappelle que sur le secteur urbain, on a un des plus grands réseaux de transport et c'est du 750 volts continu, c'est-à-dire que c'est mortel.

Nous aurons l'occasion de réaborder ce sujet important en CHSCT.

(Discussion générale).

Colonel DELAIGUE.- Avez-vous d'autres questions, remarques ? *(Non).*

Vous voyez que l'on ouvre des champs intéressants sur le plan opérationnel. On croit que tout est acquis mais tout change tout le temps, sans compter les opérateurs qui changent et qui se partagent et c'est un peu plus compliqué.

Qui est pour cette convention ? 9 voix (1 DDMSIS, 1 médecin-chef, 1 Avenir Secours CFE-CGC, 1 SUD, 1 CGT, 4 UDSP).

Je vous remercie.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Ce qui est intéressant, c'est de voir que le matériel évolue rapidement. En 2008 lorsqu'il y a eu le tragique accident à Lafayette, il n'existait pas de balise d'explosimètre de lecture à distance, on envoyait du personnel faire des mesures et on les renvoyait après pour voir comment cela évoluait. Aujourd'hui, cela existe.

Colonel DELAIGUE.- Je me rappelle que sur l'intervention il y avait une fameuse balise visant à mesurer si le bâtiment bougeait et cette balise a « couiné » tout le temps de l'intervention, alors que le bâtiment n'a pas bougé. On m'avait dit que c'était tellement sensible que cela sonnait tout le temps. Ce genre d'appareil au bout d'un moment n'a plus d'intérêt puisqu'il y a une alerte permanente.

Nous sommes dans des situations opérationnelles et il nous faut des appareils éprouvés, fiables. Dès que l'on me démontre que les choses sont fiables et efficaces, il n'y a pas de réserve si cela concerne la sécurité.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Ancien personnel RCH intervenant sur beaucoup de PGR, j'aurais été ravi d'avoir ce type d'appareil, fiable bien sûr, de lecture à distance pour voir l'évolution de la fuite.

4. Questions diverses.

Colonel DELAIGUE.- Avez-vous des questions diverses ? Vous n'en avez pas transmis.

Adjudant-chef DIARRA.- Une question d'actualité due à la chaleur. Avez-vous donné des consignes au niveau de l'encadrement, des officiers ? Dans les ateliers, dans les bureaux, au niveau des manœuvres dans les casernes, est-ce que vous avez donné des consignes ?

Adjudant-chef CHABBOUH.- J'ajoute qu'il y a une obligation de l'employeur définie par le code du travail : « *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale du travailleur* ».

Colonel DELAIGUE.- Je vais vous lire ce que j'ai donné comme directives formelles : « *Dès le déclenchement du niveau orange du plan canicule, les personnels techniques et administratifs qui souhaitent adapter leurs horaires pour éviter les périodes de grosse chaleur peuvent démarrer leur journée de travail à 7 heures, après en avoir fait*

la demande à leur hiérarchie. La hiérarchie – c'est un ordre- prendra toutes les dispositions pour garantir l'organisation du travail et la sécurité des personnels. Ces mesures seront attachées aux niveaux orange et rouge du plan canicule et seront levées dès que le plan canicule redescendra aux niveaux jaune ou vert. Les dispositions à prendre en période de chaleur caniculaire dans les casernes sont définies dans une autre directive opérationnelle. »

Suite à vos diverses interventions, j'ai redonné des directives très précises cet après-midi. Par exemple, le plan B pour la période où il fait 37° pendant 5 jours, ce qui sera le cas de plus en plus souvent, probablement tous les mois de juillet, à chaque fois on ne se repose pas la question. Par exemple à la Croix-Rousse, il y a moult possibilités d'organiser les choses entre la caserne, le plateau du CTA-CODIS de secours, etc. Il suffit de l'avoir pensé avant. Je vais redonner des instructions pour que dès demain des dispositions plus formelles soient prises.

Vous m'avez signalé un cas à Gerland sur le groupement sud-ouest, où là effectivement il y avait des travaux avec des ouvertures de baies et des agents qui travaillaient à l'intérieur. On a eu une triste expérience à la Croix-Rousse quand on a fait les travaux où on a voulu faire cohabiter les travaux et le travail et cela ne fonctionne pas. On le sait. A Gerland, je constate que l'on a fait une petite bétise en laissant faire les travaux avec des personnes qui travaillaient à l'intérieur.

Adjudant-chef DIARRA.- Il y a donc un communiqué officiel ?

Colonel DELAIGUE.- Je vais redonner des instructions très claires à tous les directeurs. Là c'est un peu dans l'urgence, mais demain, à froid, que l'on fasse quelque chose de sérieux pour l'année prochaine.

Adjudant-chef DIARRA.- Vous allez avertir les chefs de service ?

Colonel DELAIGUE.- C'est fait et je l'ai fait personnellement.

Adjudant-chef DIARRA.- Ce qui est important c'est que l'information redescende.

Colonel DELAIGUE.- Cela redescendra.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Quelle information avez-vous passée ?

Colonel DELAIGUE.- De prendre toute disposition pour trouver des solutions de travail acceptables. Pour aujourd'hui comme c'était un peu tard, j'ai dit que s'il y avait vraiment un problème la personne pouvait partir, mais la règle de partir ne peut pas être la règle normale.

Adjudant-chef DIARRA.- Pour le personnel administratif quand dans les centres de secours il y a une pièce climatisée, je dis aux personnes administratives d'y aller de temps en temps pour se rafraîchir.

Colonel GUILLOT.- Tout à fait. De la même façon il y a des pièces non utilisées qui sont parfois plus fraîches, donc il faut les utiliser en bureau dans ce cas-là.

(Discussion générale).

Adjudant-chef CHABBOUH.- Toujours sur ce point, au GSO, au GDV et à la Croix-Rousse le directeur m'a dit que les personnes n'avaient qu'à descendre sur le plateau technique.

Colonel Alain COLLOT.- Au GDV, tout le monde a fait la demande pour venir à 7 heures du matin, le chef de groupement leur a même offert des glaces ! Je n'ai eu aucune remontée me disant qu'il y avait une problématique, alors que mon bureau est proche.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Pour les deux autres cas, le directeur m'a dit qu'ils n'avaient qu'à descendre sur le CTA miroir. Je pense que vous connaissez la situation du CTA miroir ?

Colonel KAISER.- Oui, il y a quelqu'un qui a laissé la porte ouverte alors que c'est climatisé.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Le directeur avait une méconnaissance de cette situation. Du coup ce plan B n'étant pas disponible pour l'agent, aucun endroit ne pouvant être offert pour travailler dans une température convenable, il faut lui dire de partir chez lui.

Colonel DELAIGUE.- Mon objectif, c'est qu'il y ait le plan B.

Adjudant-chef CHABBOUH.- La personne qui part chez elle...

Colonel DELAIGUE.- Il faut que ce soit avec l'autorisation de la hiérarchie.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Oui, mais comment cela se passe ? Visiblement il y a un chef de service qui lui a dit qu'il retenait un R.

Colonel GUILLOT.- Ce n'était pas dans les groupements territoriaux ?

Adjudant-chef CHABBOUH.- Non.

Colonel DELAIGUE.- La réponse est claire. Je vais donner des directives très formelles pour que le plan B fonctionne à 100 %. Si epsilon devait échapper aux 100 %, cela voudrait dire que le plan B ne fonctionnerait qu'à 99,99 %. Dans ce cas-là, si la hiérarchie autorise la personne à partir, ce serait sur le temps de travail.

Adjudant-chef CHABBOUH.- C'est parfait en attendant un vrai dispositif.

Colonel DELAIGUE.- Il va être mis en place dès demain ou après-demain.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Si on ne soulève pas ce problème aujourd'hui, on ne va pas en parler au mois d'octobre. C'est exactement le même problème pour les chefs d'unité GRIMP qui vont prendre l'hélico et qui rentrent quand il y a le coucher du soleil.

Colonel DELAIGUE.- Je remercie le fait que l'on m'ait alerté et on a remis les choses en place.

Adjudant-chef DIARRA.- Après il y avait aussi au niveau de l'encadrement des sapeurs-pompiers. Les agents ont pris conscience de ne pas faire de zèle au niveau de la vie en caserne.

Colonel DELAIGUE.- On peut ralentir l'activité pendant cette période.

Adjudant-chef DIARRA.- Oui car derrière on doit être opérationnel et avec le port des tenues c'est très difficile.

Sergent-chef CHENAL.- Est-ce que dans la note il est dit que l'on peut garder le polo et passer en tenue de sport en bas, c'est-à-dire baskets et short ?

Colonel GUILLOT.- Ce n'est pas ce que l'on a validé.

Colonel DELAIGUE.- Moi aussi j'ai chaud et je ne suis pas en short.

Colonel GUILLOT.- On a dit que l'on autorisait cela après les horaires de travail, à partir de 18 heures.

Colonel DELAIGUE.- Je ne souhaite pas que l'on affecte la tenue pendant le temps de travail.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Peut-être que cela pourrait être à discrétion des chefs de service ?

Colonel DELAIGUE.- Non et en disant cela, je les protège.

Adjudant-chef CHABBOUH.- A 18 heures, cela ne rime plus à rien !

Colonel DELAIGUE.- On reste sur ces règles d'habillement et on réduit l'activité.

Adjudant-chef CHABBOUH.- Un collègue d'une autre organisation syndicale souhaiterait avoir les dates des instances paritaires.

Colonel DELAIGUE.- Il faut que je mette à jour, je suis d'accord. Il y a eu des changements et on n'a pas mis à jour le calendrier officiel qui est dans l'intranet et résultat, les agents ne savaient pas qu'il y avait une CATSIS cet après-midi et s'ils voulaient vous faire remonter des choses, ils ne pouvaient pas. Je suis tout à fait d'accord, dès lors que la commission est officielle, il est tout à fait normal que ce soit à l'information de tout le monde.

Commandant CARRET.- Vous avez parlé de la chaleur et des conditions de travail, est-ce que des prérogatives ont été prises au niveau du GFOR pour les personnes qui sont en stage ?

Colonel Alain COLLOT.- Oui, c'est exactement pareil que la directive opérationnelle pour les personnels en caserne avec la restriction des manœuvres, le fait de mettre à disposition de l'eau, des pauses plus fréquentes, de limiter le port des EPI quand c'est nécessaire et pas de manœuvre en EPI complet.

Adjudant-chef DIARRA.- Le retour du personnel technico-administratif c'est aussi que les corps sont épuisés avec les fortes chaleurs qui durent et les agents sont fatigués.

Colonel DELAIGUE.- On est d'accord.

Pour quelques-uns d'entre vous on se retrouvera au conseil d'administration vendredi et pour les autres que je ne reverrai pas, je vous souhaite de bonnes vacances !

(La séance est levée à 19 heures 33).

Le Président *de la CATSIS*

A stylized signature consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it in the middle, and a small loop at the top.

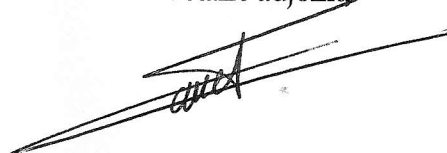
Colonel Serge DELAIGUE

Le secrétaire,

A stylized signature with a large loop at the top and a horizontal line at the bottom.

Sergent-chef Franck CHENAL

Le secrétaire adjoint,

A stylized signature with a horizontal line and a diagonal stroke intersecting it.

Commandant Eric CARRET